

Appel à manifestation d'intérêt

***Sélection d'une entreprise ou groupement
partenaire pour le projet d'écosystème territorial
hydrogène ARCHYPEL***

Cahier des charges

Table des matières

<i>Appel à manifestation d'intérêt</i>	1
<i>Sélection d'une entreprise ou groupement partenaire pour le projet d'écosystème territorial hydrogène ARCHYPEL</i>	1
Préambule.....	3
I- Contexte	4
II- Objectifs de l'appel à manifestation d'intérêt.....	5
A. Périmètre de l'appel à manifestation d'intérêt.....	6
B. Périmètre géographique des sites.....	7
III- Caractéristiques du projet	7
IV- Rôle de l'industriel partenaire	9
V- Calendrier opérationnel envisagé	10
VI- Documents à remettre pour la manifestation d'intérêt	10
VII- Critères d'analyse pour le choix du partenaire industriel	12

Préambule

Convaincue de la nécessité d'accélérer la transition énergétique, la Communauté de Communes Terres Toulouses est à l'origine d'une étude de déploiement de l'hydrogène sur le territoire de Terres de Lorraine.

L'objectif du projet ARCHYPEL est de développer la filière hydrogène en territoire sud Lorrain et Vitryat par un projet de production et de distribution d'hydrogène local.

La collectivité des Terres Toulouses a répondu à un besoin exprimé par ses logisticiens souhaitant s'avitailer en énergies alternatives en lançant en 2019 un AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) qui a abouti à la sélection du groupement ENDESA-MOLGAS pour la construction et l'exploitation de la station verte multi-énergies de GONDREVILLE.

Le première phase menée en 2021 avec le soutien du Pays Terres de Lorraine et le bureau d'études JUSTY a rapidement été élargi aux collectivités voisines dont la Communauté de Communes du Bassin de Pompey (également à l'initiative d'un projet de station multi énergie sur son territoire).

Les discussions entre les collectivités ont rapidement fait naître la volonté politique de **structurer ensemble une réponse à l'appel à projets** « écosystèmes territoriaux hydrogène » de l'ADEME.

La filière hydrogène en étant au stade du déploiement, les collectivités souhaitent par cette étude de mutualisation de production et distribution atteindre la taille critique en-dessous de laquelle le projet serait totalement décorrélé de la réalité technique et économique du marché actuel de l'hydrogène.

Le Sillon Lorrain, dont sept des collectivités du projet ARCHYPEL sont membres, a alors repris la coordination de cette deuxième phase suite à cet élargissement territorial.

L'agence de développement économique Nancy Sud Lorraine **Lorr'Up** est partenaire technique du projet via son ingénierie spécialisée.

Le projet **ARCHYPEL** est un projet coordonné par le Sillon Lorrain dont l'objectif **est une réponse commune à l'AAP ADEME « écosystèmes territoriaux hydrogène »** pour faire **émerger un écosystème hydrogène complet** via l'identification des besoins, producteurs et réseaux de distribution.

Lorr'Up est missionnée par les collectivités partenaires du projet pour publier le présent Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI).

Celui-ci permet de renforcer une **réponse coordonnée** en sélectionnant grâce à des **critères fixés** par les **collectivités impliquées** dans le projet un partenaire industriel pour le dépôt d'une candidature à l'AAP ADEME devant paraître à l'automne 2022.

PHASE	COORDINATION	INGENIERIE DE PROJET
Phase 1 Avr-Oct 21	 Terres Toulouses COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	 terres de Lorraine
Phase 2 Oct-Mai 21	 sillon lorrain pôle métropolitain européen	 terres de Lorraine Lorr'Up Agence de développement économique Nancy Sud Lorraine
Phase 3 AMI	 Lorr'Up Agence de développement économique Nancy Sud Lorraine	 Lorr'Up Agence de développement économique Nancy Sud Lorraine

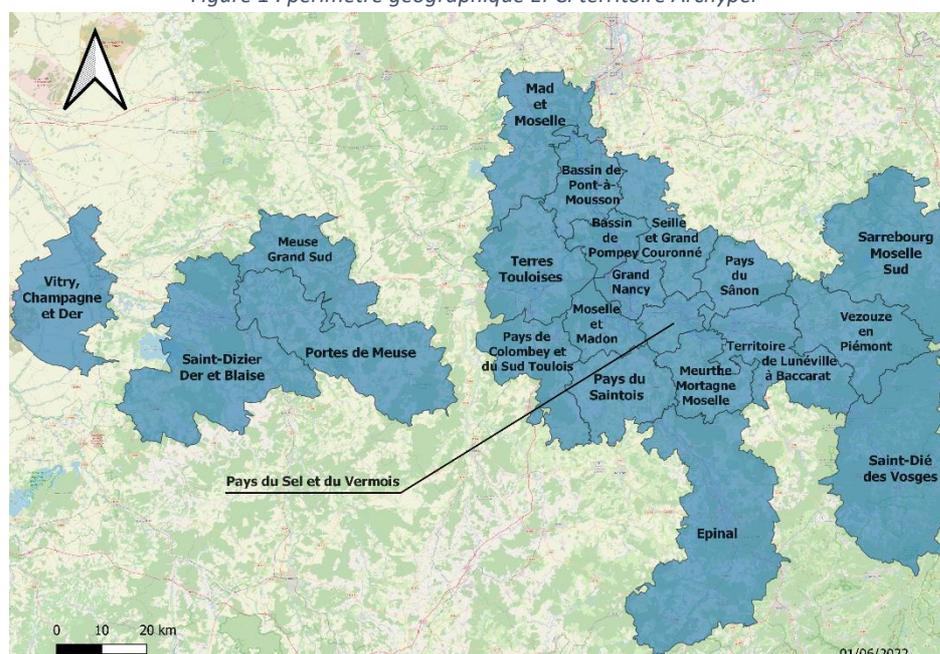
I- Contexte

Le projet **ARCHYPEL** s'inscrit dans le cadre de l'appel à projets ADEME « **Ecosystèmes Territoriaux Hydrogène** » et s'appuie sur une solution de production d'hydrogène mature technologiquement : l'électrolyse de l'eau. Le projet ARCHYPEL vise à **coordonner les initiatives locales** de production et distribution d'**hydrogène renouvelable**. La pyrogazéification pourrait s'avérer être une solution d'avenir car adaptée aux territoires fortement boisés du projet.

Le déploiement d'un écosystème territorial hydrogène pourrait, selon les opportunités et la pertinence territoriale, s'articuler alors en une **première phase** avec de l'hydrogène produit par **électrolyse** et en une **deuxième phase** via **pyrogazéification** de biomasse locale.

ARCHYPEL est d'abord un projet collectif de production d'hydrogène renouvelable par électrolyse de l'eau destiné à alimenter en priorité les transports publics des collectivités impliquées (voir figure 1 ci-dessous) ainsi que les entreprises de ce territoire. Cette première étape permettra la création d'une **filière hydrogène locale et renouvelable** contribuant ainsi de manière significative à la **décarbonation des transports** et à **l'amélioration de la qualité de l'air** tout en créant des **emplois qualifiés non délocalisables** et en **valorisant les initiatives locales de production d'électricité**.

Figure 1 : périmètre géographique EPCI territoire Archypel



Porté par la dynamique du **plan de relance** et **France 2030**, ce projet s'inscrit pleinement dans la volonté de l'Etat de faire émerger des écosystèmes hydrogènes pour faire émerger une filière hydrogène par électrolyse de l'eau. En lien régulier avec GRTGAZ depuis sa création, le projet **est intégré dans les corridors européens de déploiement de l'hydrogène** et dans la **stratégie H₂ de la Région Grand Est**.

Le projet **ARCHYPEL** a été **labellisé** comme un **projet d'innovation partenariale** par le **Pôle Véhicule du Futur** le 12 avril 2022 (annexe).

II- Objectifs de l'appel à manifestation d'intérêt

Au regard des conclusions de l'étude de faisabilité menée par JUSTY Ingénierie, les collectivités membres du territoire de projet ARCHYPEL envisagent de déposer conjointement un dossier à l'appel à projets de l'ADEME « Ecosystèmes territoriaux hydrogène » dont la parution est prévue à l'automne 2022.

L'étude menée depuis début 2021 a permis d'identifier des usages hydrogènes auprès de maîtres d'ouvrages publics et privés* qui permettent d'envisager le déploiement d'un écosystème alimenté par un ou plusieurs électrolyseurs d'une puissance de **2 MWé**, soit l'équivalent d'une production d'environ **800 kg d'H₂/jour**.

**Voir note technique - « détail des consommations au 01/06/2022 »*

L'objectif des collectivités est de viser le dépôt à l'appel à projet ADEME d'un écosystème territorial hydrogène d'une **taille minimale de 4 MWé**, soit **1600 kg H₂/jour** grâce à l'apport de besoins complémentaires de l'entreprise ou groupement d'entreprise lauréat de l'AMI.

Les principaux usages identifiés à ce stade concernent la mobilité : bus, poids-lourds, utilitaires.

L'usage industriel de l'hydrogène recensé étant limité.

La répartition des besoins identifiés seuil haut (voir définition en note technique) est la suivante :

- 60% mobilité publique
- 15% logistique
- 15% fluvial
- 10% industrie

L'objet de cet AMI est de sélectionner un industriel ou un groupement d'industriels pour prendre en charge le volet production-distribution de l'H₂ et susceptible d'intervenir sur toute la chaîne de valeur (Financement, conception-réalisation, maintenance et exploitation des installations de production, compression, stockage, transport, distribution de l'H₂).

L'implantation des installations hydrogène (production, distribution) est attendue prioritairement dans le groupement des collectivités partenaires et/ou associées au projet ARCHYPEL (voir note technique et liste détaillée en II.A).

La pérennité économique d'un écosystème hydrogène étant fortement dépendante de l'effet d'échelle atteint, **les usages extérieurs supplémentaires seront essentiels** (apports par le partenaire industriel ou ses partenaires ou prospection de nouveaux clients).

A. Périmètre de l'appel à manifestation d'intérêt

L'appel à manifestation d'intérêt émane des collectivités ci-dessous, membres du territoire de projet ARCHYPEL.

Les degrés d'engagement des différentes collectivités est explicité ci-après.

<u>Collectivités partenaires : Historiques et membres du Sillon Lorrain - 7</u>	<u>Collectivités partenaires hors Sillon Lorrain - 5</u>
<ul style="list-style-type: none"> • Communauté de Communes Terres Touloises • Métropole du Grand Nancy • Communauté d'agglomération d'Epinal • Communauté d'agglomération de Saint-Dié des Vosges • Communauté de Communes du Bassin de Pompey • Communauté de Communes Mad-et-Moselle • Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat 	<ul style="list-style-type: none"> • Communauté de Communes du Bassin de Pont à Mousson • Communauté de Communes Meuse Grand Sud • Communauté de Communes Moselle-et-Madon • La Communauté de communes de Sarrebourg Moselle sud • Communauté de communes de Colombey et Sud-Toulois
<p style="text-align: center;"><u>Collectivités associées - 12</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Communautés de Communes Saint Dizier, Der et Blaise • Communauté de Communes Portes de Meuse • PETR Cœur de Lorraine • Communauté de Communes Pays du Saintois • PETR Terres de Lorraine • Communauté de Communes Seille et Grand Couronné • PETR Val de Lorraine • Communauté de Communes du Pays du Sel & Vermois • Communauté de Communes Meurthe Mortagne Moselle • Communauté de Communes du Pays du Sânon • Communauté de Communes Vezouze en Piémont • PETR Pays du Lunévillois 	

Un des critères de sélection du présent appel à manifestation d'intérêt est la capacité du partenaire industriel à proposer une production d'hydrogène renouvelable sur le territoire des collectivités partenaires.

L'ensemble des besoins en hydrogène, notamment ceux qui n'auraient pas encore été identifiés dans le cadre du projet, peuvent provenir de l'ensemble des territoires, y compris hors territoire de projet ARCHYPEL au sein de la zone de chalandise de 2h en camion avec comme point central la station multi-énergie de Gondreville.

B. Périmètre géographique des sites

Les collectivités membres du territoire de projet n'ont pas identifié de sites particuliers sur lesquels étudier l'implantation d'un site de production d'hydrogène. Les candidats sont libres de proposer les terrains de leurs choix après avis motivé.

III- Caractéristiques du projet

Afin de répondre aux critères de l'ADEME et ambitions des collectivités, l'hydrogène **proposé sera nécessairement décarboné**. Les collectivités souhaitent favoriser les candidatures comportant une alimentation électrique la plus renouvelable possible afin de maximiser les chances du dossier lors de la sélection à l'AAP de l'ADEME.

Le territoire possède de nombreux actifs ENR capables d'alimenter le projet en électricité renouvelable et locale.

Les collectivités membres du projet attirent l'attention des candidats sur le fait que les contrats de gré à gré et le développement de nouvelles capacités seront les mieux valorisés dans la notation. Ce sont en effet uniquement ceux-ci qui sont pris en compte par l'ADEME pour attribuer un bonus lié au caractère renouvelable de l'hydrogène.

Les contrats de gré à gré avec des installations de production d'électricité renouvelable locale sont vivement encouragés.

S'entend par locale une installation de production d'électricité renouvelable localisée dans les collectivités partenaires et associées au projet.

Les collectivités sont convaincues de la place de cette technologie dans le mix énergétique nécessaire à une décarbonation des transports (publics, privés) mais également pour la décarbonation de son industrie avec des contacts nombreux et réguliers avec les grandes entreprises du secteur.

Développement d'une filière locale en hydrogène renouvelable

Le développement d'une filière économique intégrée aux divers atouts du territoire découle d'une forte volonté politique et d'un développement de projet en étroite relation avec :

L'Université de Lorraine (UL), via notamment le LEMTA, une des universités en France les plus actives dans le domaine de l'hydrogène.

L'université de Lorraine est présente dans l'ensemble de la chaîne de valeur de l'hydrogène :

- **Production d'hydrogène vert**
 - Electrolyse de l'eau : PEM
 - Nouvelles voies
 - Photocatalyse
 - Bio-production
- **Piles à combustible, compression et stockage**
- **Micro-réseaux**
 - Multi-énergie
 - Multi-vecteur (dont micro-réseaux embarqués)
- **Société**
 - Economie
 - Prise en compte des usages
 - Education à l'hydrogène
- **Enseignement supérieur**
 - Techniciens (niveau technicien H2)
 - Master
 - CFA Métiers de l'automobile

L'AFPA Grand EST, acteur majeur de la formation professionnelle :

Membre du service public de l'emploi, l'Afpa est le premier organisme de formation professionnelle qualifiante. En Grand Est, l'Afpa déploie son offre sur 16 sites en direction des salariés et des demandeurs d'emploi. Par l'analyse de l'évolution du travail et des métiers, l'Afpa promeut l'innovation pédagogique et de l'incubation spécifique des métiers d'avenir et sur des compétences émergentes.

Les sites Afpa de Mulhouse et Metz vont mettre en œuvre dès fin 2022 des formations expérimentales sur un profil de pilote/mainteneur de stations H₂ et multi-énergies. En complément, d'autres expérimentations sur le plan national vont permettre à l'Afpa Grand Est de développer rapidement des formations spécifiques H₂ pour la mobilité lourde ou les métiers de la tuyauterie, de la chaudronnerie et du soudage.

Les éléments détaillés nécessaires à l'élaboration des réponses des partenaires sont disponibles dans la NOTE TECHNIQUE annexée à ce cahier des charges.

IV- Rôle de l'industriel partenaire

Le montage du projet n'est pas défini et devra faire l'objet d'une discussion entre les collectivités membres du projet ARCHYPEL et le ou les candidats retenus en « liste courte ».

Le partenariat entre les collectivités et l'industriel devra être matérialisée par l'établissement d'une société de projet et par un contrat entre producteur-distributeur d'hydrogène et futurs usagers publics définissant notamment le périmètre du projet (localisation de la production et des points de distribution notamment les deux stations publiques de GONDREVILLE et POMPEY), un prix de l'hydrogène compatible avec les critères de l'ADEME, et une durée d'engagement à définir.

Les collectivités du territoire de projet souhaitant se laisser le temps de la réflexion, il est demandé aux candidats de laisser à celles-ci la possibilité de négocier une participation à la société de projet entre 0 et 49%.

Le volet Mobilité du Plan Climat de la Banque des Territoires dans le cadre de France Relance vise notamment à accélérer les investissements territoriaux en faveur de la décarbonation des transports.

A ce titre, la Banque des Territoires accompagne le développement de la filière hydrogène dans les transports en co investissant aux côtés des industriels et autres partenaires locaux dans des sociétés de projet constituées pour la réalisation de stations d'avitaillement.

Cet accompagnement de la Banque des Territoires reste naturellement subordonné au respect de ses conditions d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Dans l'hypothèse où le candidat retenu souhaiterait associer la Banque des Territoires au projet, il peut se réserver la possibilité de proposer à cette dernière une prise de participation au capital de la société ad-hoc porteuse de l'investissement dans les conditions qui seront définies entre les actionnaires de ladite société et la Banque des Territoires. Cette proposition devra intervenir dans les trois mois qui suivent la désignation du lauréat par les collectivités partenaires du projet, lequel ainsi que les collectivités membres du projet ARCHYPEL acceptent par avance le principe de l'entrée éventuelle de la Banque des Territoires au capital de la société de projet du lauréat.

V- Calendrier opérationnel envisagé

- Mardi 07 juin 2022 : Publication de l'AMI
- Lundi 04 juillet 2022 23h59 : date butoir de réception des dossiers de candidature à l'AMI
- 05 au 08 juillet 2022 : analyse et sélection de 3 candidats en liste courte.
- 11 au 13 juillet 2022 : auditions des industriels retenus en liste courte et choix du lauréat.
- Automne 2022 : remise du dossier à l'AAP de l'ADEME selon date publiée
- Fin 2022 : contractualisation entre producteurs et usagers
- Fin 2022-début 2023 : décision ADEME
- Fin 2024-Début 2025 : début de la distribution d'hydrogène selon critère AAP ADEME

VI- Documents à remettre pour la manifestation d'intérêt

L'ensemble des offres de partenariat sera étudié avec la plus grande attention. Les industriels intéressés seront amenés à établir une proposition détaillant la forme du partenariat proposé. Plusieurs options pourront être formulées.

Cet appel à manifestation d'intérêt s'adresse à toute personne morale privée ou publique ayant une expertise en tant qu'opérateur énergétique et tout particulièrement dans le domaine de l'hydrogène.

Les opérateurs intéressés peuvent répondre seuls ou en groupement.

Le dossier de candidature - **limité à 20 pages (annexes comprises)** - comprendra les éléments suivants :

- Une note de compréhension du projet accompagnée d'une proposition technique comprenant les éléments suivants :
 - Lieu(x) d'implantation des installations de production, de distribution avec l'intégration des stations publiques de POMPEY et GONDREVILLE. Il est attendu des candidats qu'ils précisent les conditions de la maîtrise foncière et ses modalités (achat, AOT...) ainsi que l'ensemble des procédures administratives à réaliser avec un calendrier prévisionnel.
 - Sources électriques locales mobilisées et mutualisations envisageables entre les acteurs du territoire (production, volume, pérennité, usage actuel)
 - Prédimensionnement des installations avec une description des installations (emprise, schéma envisagé des installations, type d'électrolyseur, compression, distribution, fournisseurs pressentis)
 - Identification des prestations réalisées en propre et des prestations sous-traitées
 - Stratégie pour le transport de l'hydrogène notamment en prévision d'usages futurs sur l'ensemble du territoire de projet (une attention particulière sera apportée au bilan carbone du transport)
 - Impact environnemental et légitimité du stockage sous forme d'H₂
 - Plan d'affaire incluant de manière détaillée les CAPEX et OPEX estimés

- Un rétroplanning global du projet détaillant les principales étapes.
- Les références des candidats industriels en matière de production et distribution d'hydrogène ; pour pouvoir être considérées, les références devront comporter à minima les éléments suivants (si des éléments étaient manquants, les références ne seraient pas prises en compte dans l'analyse du dossier) :
 - Lieu du projet
 - Clients éventuels ou montage du projet (partenariats avec les noms des partenaires collectivités ou sociétés)
 - Description du projet avec volume d'hydrogène produit / stocké (type de compression associée) / distribué
 - Stade du projet avec 3 possibilités :
 - o Projet terminé et installations opérationnelles depuis (avec date)
 - o Projet en cours de réalisation
 - o Projet en développement
 - Rôle précis de l'industriel : financement / études / réalisation / exploitation maintenance
- Le montage contractuel proposé avec la possibilité de proposer plusieurs options ; les candidats sont informés du souhait de la collectivité (ou de ses véhicules d'investissements) d'être présente au capital de la société de projet dans des proportions et conditions à déterminer lors de la phase de négociation ainsi que de la possibilité de solliciter la participation de la Banque des Territoires selon les modalités évoquées dans ce cahier des charges.
- Une note de développement des usages hydrogène sur le périmètre du projet (cf. paragraphe ci-dessous concernant le développement des usages).
- Le prix de l'hydrogène proposé selon les différentes options proposées (techniques, montage contractuel) ; il est possible de proposer un prix d'hydrogène évolutif dans le temps.
- Informations financières relatives au projet :
 - CAPEX détaillé
 - OPEX détaillé hors prix d'électricité
 - Prix d'électricité et origine de celle-ci : les éléments précisant la sécurisation d'un ou plusieurs contrats d'approvisionnement en électricité à prix fixe (ou peu volatile) sur une durée suffisamment longue (idéalement 10 ans).

Développement des usages

Le scénario de base repose sur un électrolyseur d'une puissance **de 4 MWé**. Les industriels sont vivement encouragés à proposer une stratégie de développement des usages afin de consolider le dossier et dans une perspective d'augmentation du volume et de diminution de prix de l'hydrogène dans le temps en :

- Proposant des usages pour leur propre société (avec le cas échéant des engagements pouvant venir enrichir le dossier ADEME)
- Présentant des courriers de soutien de partenaires futurs usagers de l'hydrogène dans le territoire de projet ARCHYPEL.
- Proposant une stratégie de développement des usages en mobilité et stationnaires

VII- Critères d'analyse pour le choix du partenaire industriel

Infrastructures hydrogène existantes

Le territoire est engagé depuis des années dans la mobilité durable et possèdera dans un futur proche des stations de distributions multi-énergie :

- POMPEY – projet à l'initiative de la Communauté de communes du Bassin de Pompey
- GONDREVILLE – projet à l'initiative de la Communauté de communes Terres Toulaises

Le territoire possède aussi, grâce à son sous-sol et à son histoire industrielle, un avantage majeur dans la sécurisation de l'approvisionnement en hydrogène renouvelable : le site de stockage de gaz de CERVILLE.

STATION POMPEY

Une station multi énergie de distribution de GNC, bio-GNC, recharge électrique et hydrogène sera érigée sur le terrain de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, à Champigneulles.

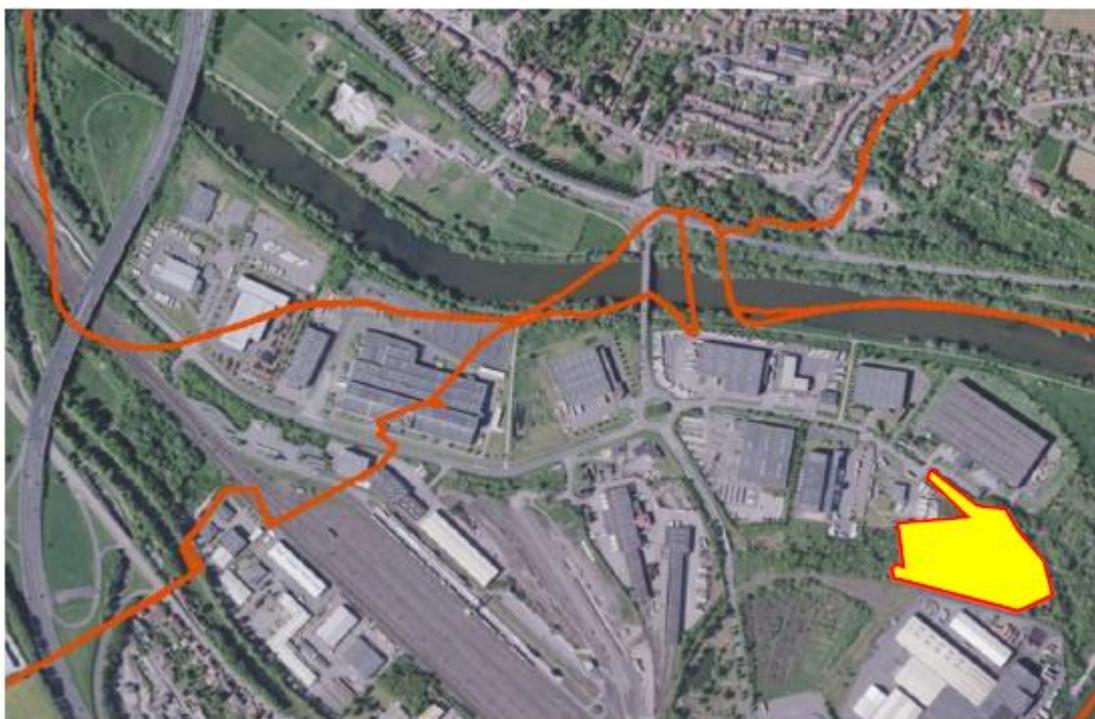


Figure: Implantation de la future station multiénergie GNV/H2

La station, publique, sera mise en service fin 2024. Elle sera dimensionnée pour accueillir tout type de véhicules allant du Véhicule Léger au Poids Lourds (, pour les différents vecteurs de la mobilité durable.

Concernant l'hydrogène renouvelable, l'installation est évolutive ; son dimensionnement (en termes de production et distribution) pourra être adaptée en fonction de l'évolution des besoins. Le standard est de 400 kg par jour.

Contact : Mathieu Charbonnier – mathieu.charbonnier@engie.com

STATION GONDREVILLE

Initiée par la communauté de communes Terres Toulaises, une station multi énergie de distribution de GNC, bio-GNC, recharge électrique sera construite sur le terrain de la Communauté de Communes Terres Toulaises à Gondreville.

Localisation précise disponible sur <https://www.gaz-mobilite.fr/stations-gnv/gondreville-54840-385/>

Contact : Michel Nicol michel.nicol@molgas.fr

PROJET STORGRHYN

Le projet STORGRHYN est un projet de développement, construction (lessivage) et exploitation des cavités de stockage d'hydrogène dans la Région Grand Est.

STORENGY exploite déjà un site de stockage de gaz naturel, le site de **Cerville**, et a pour ambition, dans les années à venir, d'apporter des capacités de stockage supplémentaires pour l'écosystème hydrogène de l'ensemble du territoire du Grand Est, tant pour les producteurs (pour gommer l'intermittence des énergies renouvelables et bénéficier d'un tarif compétitif) que pour les consommateurs (pour bénéficier d'une sécurité d'approvisionnement).

Contact : Mickaël Rouvière mickael.rouviere@storengy.com

Initiatives hydrogène dans le territoire de projet

De nombreux acteurs du territoire sont très avancés dans le développement de l'hydrogène renouvelable et travaillent sur des solutions innovantes.

Les collectivités, soucieuses de favoriser leur développement, encouragent les candidats à contacter les différents porteurs de projets pour les intégrer à leur réflexion.

STV- Projet LAVOHYSIER

La Société des Travaux de la Vezouze (**STV**), entreprise du BTP, exerce des activités à forts impact carbone. En juin 2019 elle décide d'engager la mutation H2 de son parc mobile (120 véhicules, engins chantier et camions).

Elle mène une démarche de prospection et une étude de faisabilité depuis 2019 et qui se finalise début 2022. En mars 2022, elle engage le développement de son projet de production (2t/jour), distribution et consommation d'hydrogène **vert** par pyrogazéification, alimenté en plaquettes forestières par un circuit court. L'hydrogène serait distribué, dans un premier temps et jusqu'à l'essor d'une offre globale, aux partenaires locaux via une station d'initiative privée située sur DOMJEVIN en adéquation avec les autres stations du territoire SUD 54.

Ce projet sera un démonstrateur territorial intégré à la route des Energies Renouvelables qui en sera la vitrine, au même titre que la méthanisation de MIGNEVILLE, du parc du haut des ailes, du réseau de chaleur d'AMENONCOURT et de la scierie de MACHET.

Contact : Martial MARTIN- m.martin@s-t-v.fr

FIVES

Fives Cryo, un leader technologique mondial dans la cryogénie, basé à Golbey (88), fournit des équipements clés pour les chaînes de liquéfaction d'hydrogène : échangeurs en aluminium brasés, boîtes froides, pompes cryogéniques pour transfert et la distribution d'hydrogène.

Dans le cadre d'un projet hydrogène régional, Fives Cryo pourrait apporter ses savoir-faire pour contribuer à la mise en place d'un démonstrateur de liquéfaction d'hydrogène. Celle-ci donne à l'hydrogène la forme la plus dense en vue d'un transport et d'un stockage efficace de ce vecteur énergétique.

Une telle démarche contribuerait à valider des briques technologiques essentielles à la liquéfaction d'hydrogène, poursuivre et approfondir l'ancrage de Fives Cryo dans les sud Lorrain, et servir la transition de notre territoire vers une économie bas-carbone !

Contact: Julien HIRT – julien.hirt@fivesgroup.com

NOTATION

Les candidatures seront notamment analysées au regard des critères suivants :

I. Ancrage territorial

- A. Localisation des actifs de production
- B. Sécurisation du foncier potentiel
- C. Energie **renouvelable et locale** (valorisation électricité du territoire via gré à gré ou développement)
- D. Prise en compte des initiatives locales
- E. Solidité des prospects et intégration à l'écosystème
- F. Stratégie développement H₂ horizon 2040

II. Financier et Juridique

- A. Pertinence proposition partenariat
- B. Solidité financière de l'entreprise ou groupement
- C. Montage financier (participation locale)
- D. Plan d'affaire
- E. Prix de l'hydrogène

III. Technique

- A. Pertinence des usages H₂
- B. Prédimensionnement écosystème
- C. Références techniques entreprise ou groupement

IV. Calendrier

- D. Respecter le planning de réalisation (conditionné au contenu de l'AAP à paraître)
Proposition de solutions temporaires sans **hydrogène fossile** pour besoins dès 2023

BONUS

- Innovation
- Autre initiative locale
- Intégration de la formation
- Tout élément améliorant le bilan carbone global du projet

II.

Le projet de grille d'analyse se situe dans la NOTE TECHNIQUE.

Les collectivités membres du territoire de projet ARCHYPEL se laissent la possibilité d'engager des négociations auprès d'un ou plusieurs opérateurs économiques au regard du résultat de la concurrence et de la qualité des candidatures remises.

Dans des conditions garantissant l'égalité de traitement des candidats et la transparence de la procédure, les candidats seront avertis, par Lorr'Up (par télécopie avec accusé de réception, lettre recommandée avec accusé de réception ou tout autre mode dématérialisé) du jour, de l'heure, de l'adresse et des modalités de négociation.

Les candidats ont le libre choix des moyens et des supports pour présenter leur projet en phase de négociation et ce, à leur charge.

Les collectivités membres du territoire de projet ARCHYPEL peuvent procéder à des négociations successives aux fins de se voir apporter des compléments d'information si cela est nécessaire et de nouvelles propositions. En tout état de cause, les candidats ne peuvent pas modifier substantiellement leur offre à l'issue des négociations.

Ne sont notamment pas considérées comme des modifications substantielles au sens de l'alinéa précédent :

- Les informations complémentaires en réponse aux questions des candidats
- Les informations tendant à répondre à d'éventuelles contradictions ou difficultés d'interprétation entre les documents du présent appel à manifestation d'intérêt qui ne seraient pas directement contraires aux informations déjà transmises.

L'attention des candidats est portée sur le fait que chaque candidat admis à la négociation est entendu dans des conditions de stricte égalité.

Aucune information susceptible d'avantager un candidat au détriment d'un autre n'est communiquée par Lorr'Up, Le Sillon Lorrain, les collectivités membres du territoire de projet ou leurs partenaires.

Les collectivités du territoire de projet peuvent renoncer à l'avantage de la négociation et choisir le candidat sur la base des propositions initiales.

Les manifestations d'intérêt sont transmises **exclusivement par courriel** envoyé à l'adresse suivante : loic.vautrin@lorr-up.fr et devront parvenir au plus tard le 06 juillet 2022 23h59.